

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE DE DUNHAM

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le nouveau rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Dunham a été déposé le 5 octobre 2022 pour les exercices financiers 2023-2024-2025 et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la MRC Brome-Missisquoi, aux coordonnées ci-dessous, ou à l'hôtel de ville de Dunham, durant les heures d'ouverture régulières.

AVIS PUBLIC est également donné conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit être reçue par la MRC Brome-Missisquoi **avant le 1^{er} mai 2023** et remplir les conditions suivantes :

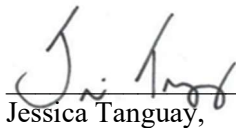
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC Brome-Missisquoi
749, rue Principale
Cowansville (Québec) J2K 1J8

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible au bureau de la MRC Brome-Missisquoi à l'endroit ci-dessus indiqué, à l'hôtel de ville de Dunham ainsi que sur le site Internet de la MRC Brome-Missisquoi, dans la section « Évaluation foncière/demande de révision » (en date du présent avis public au https://mrcbm.qc.ca/fr/eval_revision.php)
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 12-1118 de la MRC Brome-Missisquoi (ou tout autre règlement à être adopté au même effet) et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Toute personne intéressée peut également adresser ses questions quant au rôle triennal d'évaluation au service d'évaluation de la MRC Brome-Missisquoi au 450-266-4900 poste 1.

Donné à Dunham, ce 19 octobre 2022.



Jessica Tanguay,
Greffière